

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/091

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Claire GASSMANN, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur François VITSE à Monsieur Julien BOUDIN, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Madame Sophie LE MONNIER, Madame Marie-Claude GAY à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Philippe GERBAULT à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Sonia RABA à Madame Corine KOJCHEN, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Maurice BRAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Madame Carine REBICHON-COHEN.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Julie CORDESSE .

Nombre de votants : 68

Vote(s) pour : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

N°CT2022.5/091

OBJET : Projet alimentaire territorial - Adoption du projet alimentaire territorial.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/106 du 26 septembre 2018 portant lancement de l'élaboration d'un projet alimentaire territorial ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/039 du 9 juin 2021 adoptant définitivement le Plan climat-air-énergie territorial arrêté le 2 octobre 2019 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2022.2/019-07 du 30 mars 2022 adoptant le règlement modificatif de l'appel à projets « Initiatives d'économie sociale et solidaire » 2022. ;

CONSIDERANT que le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), définitivement adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2021.3/039 du 9 juin 2021 susvisée, a engagé le Territoire dans sa transition écologique avec la mise en œuvre de 50 actions qui ont pour objectifs l'atténuation et l'adaptation du territoire au changement climatique ; que l'action n°29 du PCAET, « Réaliser le projet alimentaire territorial », traduit l'engagement de GPSEA à tendre vers un système de production et de consommation locale plus juste, durable et respectueux de l'environnement ; que ce projet alimentaire territorial (PAT) a pour vocation d'encourager des pratiques alimentaires plus durables, en circuits courts, et un accès du plus grand nombre à une alimentation saine et de qualité ;

CONSIDERANT que le PAT s'appuie sur des spécificités territoriales et sur un travail partenarial qui a permis de dégager des axes thématiques et un programme opérationnel s'appuyant sur les compétences de chacun ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télérmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDERANT que la définition, puis la mise en œuvre, d'un projet alimentaire territorial à l'échelle de GPSEA se fonde sur plusieurs atouts ;

CONSIDERANT en premier lieu que la moitié des surfaces agricoles de la métropole se situe sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir ; que ces espaces, adossés aux espaces naturels et forestiers, forment un ensemble d'un seul tenant de 3 000 ha, conférant à GPSEA un rôle de bassin alimentaire et de poumon vert à l'échelle de la Métropole ; que, toutefois, ces espaces sont menacés, par l'urbanisation (43% des terres agricoles du territoire ont été consommées entre 1982 et 2017) et par les conditions d'exercice d'un métier en profonde évolution ;

CONSIDERANT en deuxième lieu que des dynamiques de distribution de proximité (paniers bio, association pour le maintien d'une agriculture paysanne, casiers en libre-service) émergent à côté des réseaux de distribution classiques (marchés de plein air), même si la crise sanitaire les a toutefois fragilisés ;

CONSIDERANT en troisième lieu que plusieurs compétences territoriales constituent des leviers d'action dans le cadre d'un PAT, à l'instar de l'aménagement de l'espace, de la restauration collective ou encore du développement économique ;

CONSIDERANT en quatrième et dernier lieu que le Territoire s'inscrit dans un écosystème d'acteurs et d'initiatives à intérêts convergents sur des problématiques territoriales, telles que la protection des espaces avec le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) actuellement à l'étude par le Département du Val de Marne ;

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration du PAT a été initiée par délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/106 du 26 septembre 2018 susvisée ;

CONSIDERANT qu'ainsi, à compter de 2019, 60 partenaires ont été associés aux différentes étapes des travaux ; qu'un forum ouvert a permis de mobiliser 700 habitants ; qu'après une première phase de recueils de données, d'analyse et la consolidation d'un diagnostic partagé, les enjeux ont été priorisés et le plan d'actions élaboré ; que l'année 2022 a permis de réaffirmer le travail partenarial et l'engagement de GPSEA dans la mise en œuvre du projet ;

CONSIDERANT que 7 axes thématiques ont été dégagés :

- Le sol et le foncier agricole ;
- La production et les exploitations agricoles ;
- La distribution et la logistique ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télétransmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

- La restauration, la gastronomie et le patrimoine ;
- L'agroalimentaire, la transformation et le commerce de gros ;
- L'alimentation, la santé et l'éducation ;
- La précarité alimentaire ;

CONSIDERANT qu'à l'instar du PCAET ou du plan vélo, de premières actions ont d'ores et déjà été initiées dès avant la finalisation du PAT ;

CONSIDERANT qu'en termes de gouvernance, il est proposé un mode d'organisation pragmatique et respectant les principes de co-construction multi-partenariale avec la mise en place de groupes de travail ad hoc, de revues de projets techniques et d'un comité de pilotage annuel ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 08 DECEMBRE 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le projet alimentaire territorial de Grand Paris Sud Est Avenir, tel qu'il est présenté en annexe.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires relatifs à la demande de labellisation de la démarche auprès du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2022**

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes conventions utiles à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, à solliciter les aides financières dédiées et à candidater à des appels à projets.

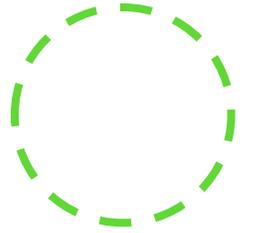
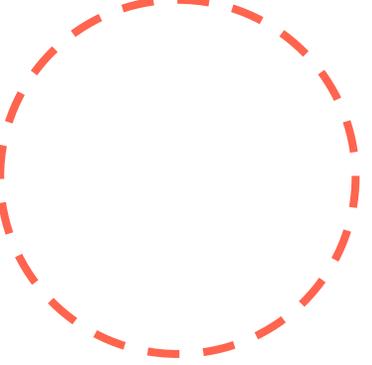
FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

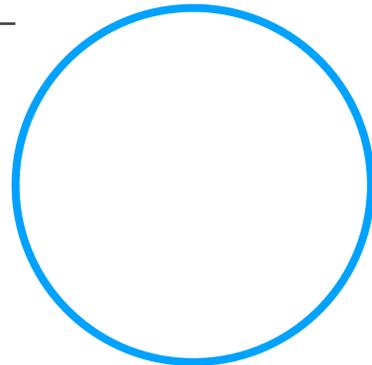
Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	27/12/22
Accusé réception le	27/12/22
Numéro de l'acte	CT2022.5/091
Identifiant télértransmission	094-200058006-20221214-lmc139337-DE-1-1

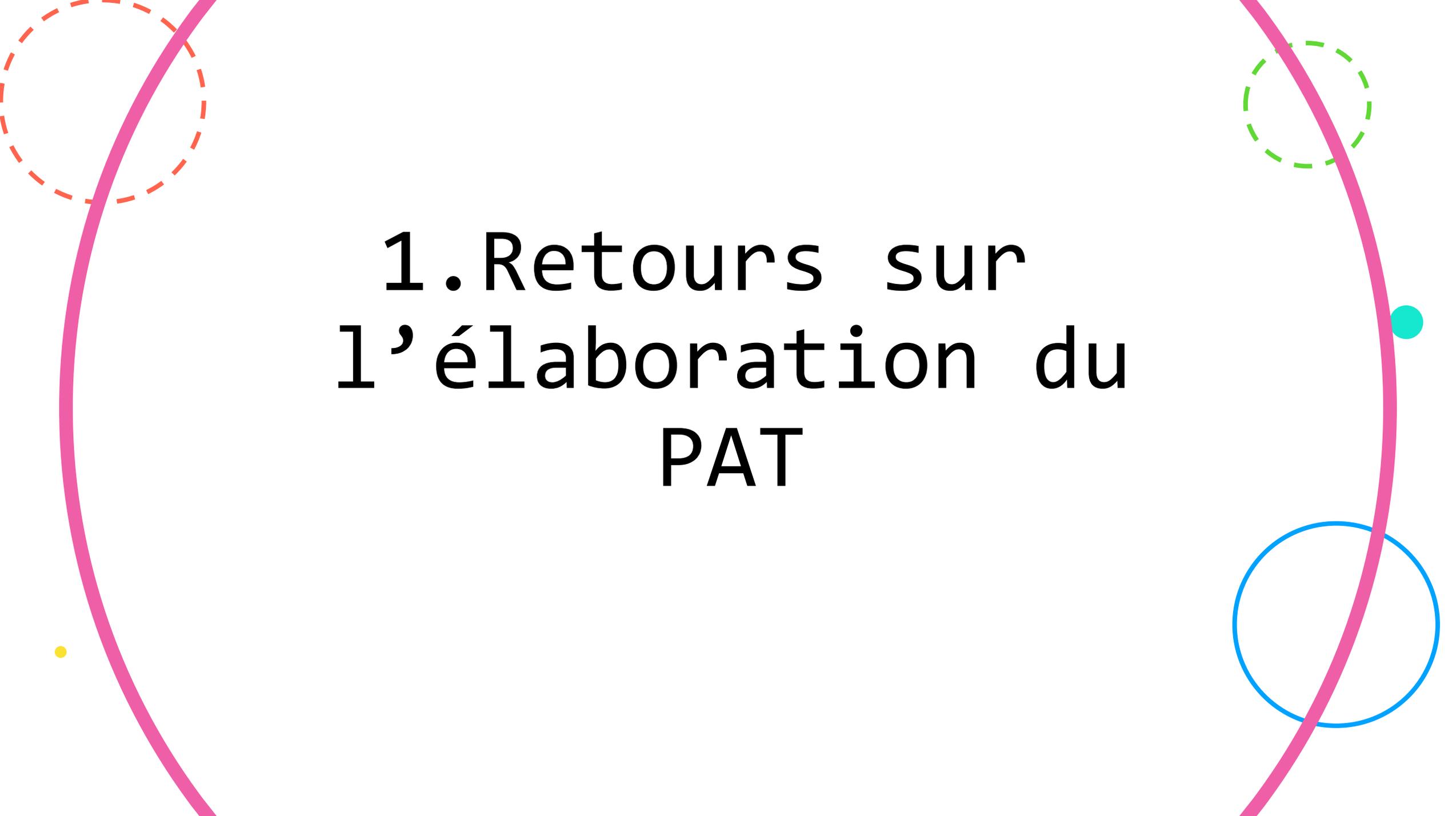


PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

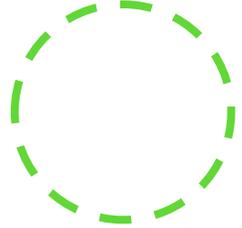
COFIL DU 20 OCTOBRE 2022

**RAPPORT FINAL
VERSION PROJET**



A decorative graphic featuring two large, overlapping pink arcs that frame the central text. On the left, a dashed orange circle is partially visible. On the right, a dashed green circle is partially visible. A solid cyan circle is positioned on the right pink arc, and a solid yellow circle is on the left pink arc. At the bottom right, a solid blue circle is partially visible.

1. Retours sur l'élaboration du PAT



Contexte de lancement du PAT

Afin de développer l'agriculture, la qualité de l'alimentation et de rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs), GPSEA a délibéré en 2018 en faveur de l'élaboration d'un Projet alimentaire territorial (PAT).

ZOOM SUR...

le PAT

« Les projets alimentaires territoriaux [...] sont **élaborés de manière concertée** avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils **participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.**

A l'initiative [...] des collectivités territoriales, des associations, [...] des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

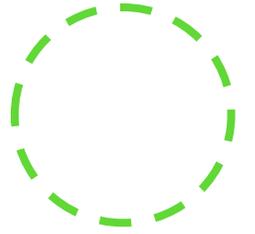
Ils s'appuient sur un **diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation** sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.»

Source: Legifrance, accessible sur l'URL : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029573485





Un projet coconstruit en plusieurs phases



1) Phase de préconisations:

feuille de route de la mobilisation

préparation des outils de communication

2019

2) Phase diagnostic:

état des lieux du territoire,
étude sur la précarité alimentaire et le foncier agricole, identification des problématiques

3) Phase stratégie plan d'actions

Hiérarchisation des problématiques territoriales
Coproduction de la stratégie + déclinaison opérationnelle

Co-rédaction à distance des fiches actions

Ateliers multipartenariaux autour du PA

COTECH : approfondissement et validation du plan d'actions

COPIL : validation du plan d'actions, zoom sur les financements mobilisables

2020

2021

2022

4) vers le déploiement et la candidature pour la labellisation

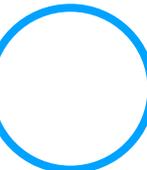
Prix de l'ESS 2022 intégrant un volet PAT

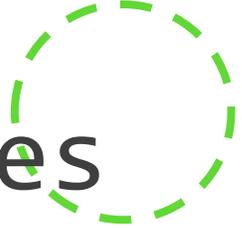
Approfondissement du travail partenarial

12 juillet: COTECH

20 octobre: COPIL

Adoption du PAT par le conseil de territoire de décembre (14 décembre)



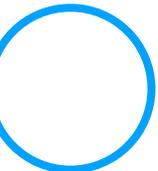


Phase 1: préconisations stratégiques

- Elaboration d'une feuille de route méthodologique avec composition des COPIL et COTECH
- Définition de la stratégie de communication adaptée aux besoins des communes

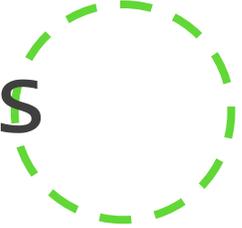
ZOOM SUR...
la
participation

- 1 COTECH en janvier 2019: 6 participants (agents GPSEA)
- 1 Groupe de travail en janvier 2019 : 16 participants (4 agents GPSEA, 3 partenaires publics, 9 agents des communes)



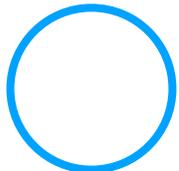


Phase 2: Réalisation d'un état des lieux / diagnostic partagé



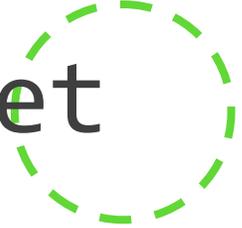
- Coproduction du diagnostic du système alimentaire territorial, à l'appui d'un recueil de données (études documentaires, entretiens) et de temps de partage / consolidation de l'analyse.
- Déploiement d'outils de communication pour sensibiliser à ce qu'est un PAT, diffusion de la synthèse du diagnostic

ZOOM SUR...
la
participation

- **14 entretiens réalisés** (+1 annulé): 3 agents GPSEA, 7 partenaires (para)publics, 4 partenaires privés
 - **6 focus groupes** (113 structures invitées, 13 participants + 2 annulations)
 - **Groupe de travail 2** (juin 2019): 15 participants (5 agents GPSEA, 5 partenaires (para)publics, 4 partenaires privés)
 - **Forum ouvert** (juin 2019): 27 structures représentées (9 publiques, 17 privées et des représentants de citoyens)
 - **Comité technique élargi** (octobre 2019): 8 participants (5 agents GPSEA et 3 partenaires (para)publics)
- 



Phase 3: Priorisation des enjeux et du plan d'actions

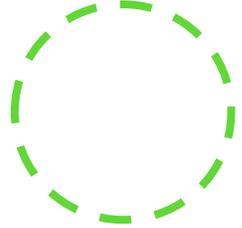


- Cette phase, amorcée début 2020, a dû être réajustée afin de pouvoir être réalisée en distanciel. Les deux premiers COTECH ont été remplacés par deux questionnaires en ligne de coproduction pour recueillir un maximum de retours sur la priorisation des enjeux et l'élaboration du plan d'actions.

ZOOM SUR...
la
participation

- **COTECH 1 "questionnaire 1"** (12 réponses, dont 2 agents GPSEA, 8 partenaires (para)publics et 2 partenaires privés)
- **COTECH 2 "questionnaire 2"** (11 réponses, dont 2 agents GPSEA, 6 partenaires (para)publics et 3 partenaires privés)
- **Entretiens individuels de corédaction** des fiches actions (mai-juin 2020): 10 réalisés (2 publics, 8 privés)
- **Atelier de consolidation des fiches actions** (juillet 2020): 17 participants (dont 8 agents GPSEA, 4 acteurs (para)publics et 5 acteurs privés)
- **Corédaction**: 11 relances téléphoniques
- **COTECH 3** (septembre 2020): 18 participants (8 agents GPSEA, 7 partenaires (para)publics et 3 partenaires privés)
- **7 rdv téléphoniques / visio d'approfondissement** (octobre/novembre 2020) (dont 2 acteurs parapublics et 5 privés)





Phase 4: Formalisation du PAT

- Formalisation du PAT dans son ensemble et conseil stratégique pour l'obtention de la labellisation (zoom sur les critères ci-après)

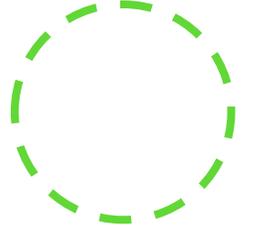


ZOOM SUR...
la
participation

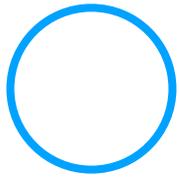


- 3 points étapes pour le suivi du projet
- **1 COTECH** (juillet 2022): 21 participants (dont 8 agents GPSEA, 9 partenaires (para)publics, 4 partenaires privés)
- **1 COPIL** (octobre 2022)





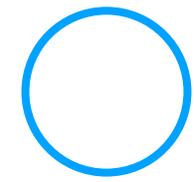
Bilan de la coproduction

- **123 partenaires ont participé à au moins 1 temps de coproduction**
(hors temps grand public: focus groups et Forum ouvert)
 - **Plus de 700 habitants** mobilisés lors des temps grand public
 - **26 agriculteurs interviewés**
 - **Plus de 60 structures différentes représentées**
- 
- 

VERS UNE LABELLISATION “PAT”

4 prérequis
pour la
labellisation

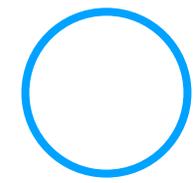
Prérequis	
1 - Portage du projet	<ul style="list-style-type: none">• Identification du ou des porteur(s) et des partenaires impliqués dans son pilotage, dont au moins une collectivité locale• Pertinence et légitimité du porteur de projet : capacité à intégrer différents acteurs du territoire et différents enjeux
2 - Démarche collective et concertée	<ul style="list-style-type: none">• Implication des différents acteurs du système alimentaire dans la phase opérationnelle du projet (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, consommateurs...)• Prise en compte de la nécessité de communiquer auprès des acteurs et des citoyens• Présence d'un animateur / coordinateur (ou prévu)
3 - Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA	<ul style="list-style-type: none">• Le projet est cohérent avec les objectifs du PNA.• Le projet est cohérent et articulé avec les objectifs des programmes régionaux ayant trait à l'agriculture, l'alimentation et/ou au développement durable notamment et du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) s'il en existe un sur le territoire :<ul style="list-style-type: none">◦ la structuration de l'économie agricole et alimentaire ;◦ le maintien et le partage de la valeur ajoutée sur le territoire, le développement de l'agriculture sur un territoire et la consolidation de filières territorialisées.
4 - Transversalité de la démarche	Le projet prend en compte les différentes fonctions du système alimentaire : agricole et alimentaire, environnementale, sociale, éducative, culturelle et de santé, et favorise leur synergie. Il s'articule avec d'autres schémas structurants (CTE, PCAET, CLS ...).



VERS UNE LABELLISATION “PAT”

6 critères
pour la
labellisation

Critères de reconnaissance			
		Niveau 1	Niveau 2
5- Diagnostic partagé	Diagnostic partagé portant sur l'agriculture et les différentes dimensions de l'alimentation sur le territoire du projet (données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation...) et sur le recensement des acteurs, de leurs missions et de leurs initiatives (en interne et en externe à la structure)	Diagnostic prévu ou en cours	Diagnostic réalisé, partagé et éventuellement mis à jour
6 - Mise en œuvre d'actions opérationnelles	Actions opérationnelles, cohérentes avec les besoins identifiés dans le diagnostic partagé et les objectifs du projet ; Pilotage de la mise en œuvre de ces actions ; Mise en relation avec d'autres outils territoriaux dotés de financement, le cas échéant	Plan d'actions prévu ou en cours d'élaboration ; COPIL prévu ou mis en place ; Présence d'un animateur effective ou prévue	Plan d'actions rédigé (avec calendrier et moyens associés) et délibéré ; Des actions sont en cours sur différentes thématiques (voir 8.) ; COPIL en place et effectif Mise à disposition d'un animateur/coordonateur à plein temps ou à temps partiel
7 - Engagement des partenaires	Engagement formalisé de différents partenaires dans le projet ou dans une partie du projet (lettre d'engagement, charte...)	Lettres de soutien de partenaires diversifiés	Documents signés attestant de l'engagement des partenaires (moyens)



VERS UNE LABELLISATION “PAT”

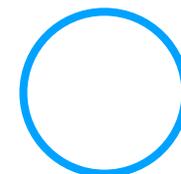


levier pour
enclencher
des actions
pilotes



Critères de reconnaissance			
		Niveau 1	Niveau 2
8- Prise en compte des objectifs du PNA	Prise en compte des différentes dimensions du PNA	Réflexions et démarches envisagées concernant plusieurs axes et thématiques du PNA en transversalité : justice sociale, éducation à l'alimentation durable, lutte contre le gaspillage alimentaire, reterritorialisation de l'alimentation (ancrage territorial) et approvisionnement de la restauration collective (lien avec la loi EGAlim). Une attention particulière est à apporter à cette dernière thématique qui devra être mise en œuvre obligatoirement au niveau 2	Mise en œuvre d'actions concernant différents axes et thématiques du PNA (cités au niveau 1), dont obligatoirement des actions concernant l'approvisionnement de la restauration Collective (Loi EGAlim) ; Intégration dans le plan d'actions de nouvelles thématiques du PNA non engagées au niveau 1.
9 - Pérennité du projet	Existence d'un document-cadre ou d'une délibération inscrivant le projet dans la durée ; Mobilisation de moyens financiers adéquats ; Animation / coordination du projet	Instance de gouvernance prévue (en réflexion) ou mise en place ; Éléments de réflexion sur la pérennité du projet ; Document cadre où délibération établi(e) (ou prévu(e) à court terme) avec minimum d'engagements Financiers ; Moyens d'animation Prévus.	Instance de gouvernance mise en place et opérationnelle ; Plan de financement réalisé et financements acquis (avec les délibérations) ; Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou d'un coordinateur dédié au projet à temps plein ou à temps partiel
10 - Dispositif d'évaluation de l'impact du projet	Dispositif d'évaluation et de suivi permettant d'inscrire le projet dans une démarche d'amélioration continue	Réflexion en cours sur les indicateurs de suivi et d'évaluation	Présence d'indicateurs de suivi pertinents ; Si possible : dispositif d'évaluation opérationnel

6 critères
pour la
labellisation



Zoom sur les axes du PNA

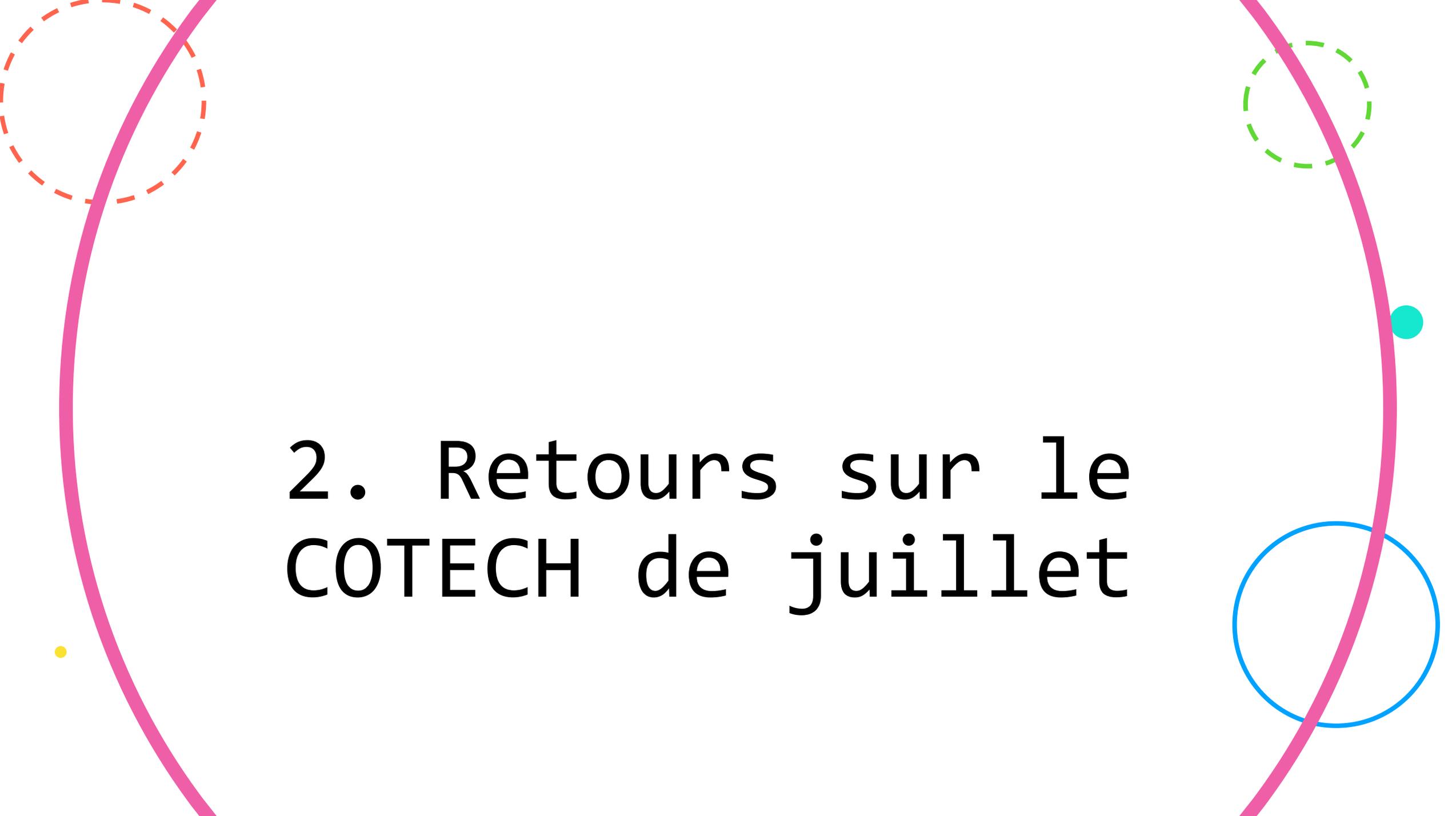
ORIENTATIONS DU NOUVEAU PNA

3 AXES THÉMATIQUES



2 AXES TRANSVERSAUX

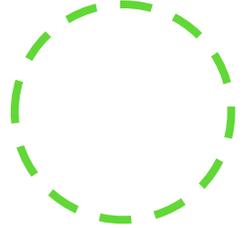


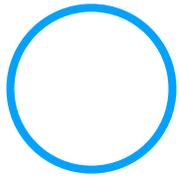
A decorative graphic consisting of several overlapping circles and lines. A large pink circle is the central element, with a dashed orange circle above it, a dashed green circle to the right, and a solid blue circle below it. A small yellow dot is on the left, and a small cyan dot is on the right. The text is centered within the pink circle.

2. Retours sur le COTECH de juillet



Un COTECH de débats et d'actualisation de certaines thématiques



- 12 juillet 2022, avec 23 participant-e-s (dont 10 acteurs (para)publics, 5 partenaires privés, et 9 agents de GPSEA)
 - Un temps partenarial important avec :
 - des retours sur les évolutions constatées au cours des derniers mois
 - l'actualisation de certaines données prioritaires
 - et surtout l'identification collective des points d'appui existants et des points de vigilance restants pour le lancement opérationnel du PAT
- 
- 

Zoom sur quelques éléments clé: la demande locale et sociaux

Les contributions des participants:

- Le marché bio et les AMAP souffrent actuellement. Baisse de la demande après la crise sanitaire Covid.

Atouts

- 75,6% de la population est active, un revenu médian proche de la moyenne nationale
- Une population relativement jeune sur le territoire
- Des actions déjà engagées concernant la santé et l'alimentation
- Plus des $\frac{3}{4}$ des foyers de GPSEA déclarent consommer des produits bio.
- Développement des sites d'autoproduction alimentaire, notamment en milieu urbain
- Des projets en lien avec l'éducation alimentaire
 - Périgny : Maison de la nature
 - Mandres-les-Roses /Périgny : Sentier d'interprétation agricole
 - Parcours pédagogique et de santé (exemple : Bonneuil-sur-Marne)

Faiblesses

- Un taux de chômage moyen qui est supérieur à la moyenne nationale
- Des disparités territoriales qui font que les problématiques socio-économiques (pauvreté, chômage, isolement...) sont concentrées sur certaines communes du territoire (les plus urbanisées) avec des enjeux de santé liés à l'alimentation.
- Une dualité entre urbain et périurbain avec des communes parfois très denses concentrant des populations sujettes à de multiples précarités, et des communes périurbaines à fort revenu médian par unité de consommation
- 69% des ménages de GPSEA achètent, même rarement, des produits alimentaires locaux. Cette proportion est bien inférieure à celle observée sur l'ensemble de la population française (97%).

Zoom sur quelques éléments clé: les activités de production

Atouts

- Un EPT qui concentre l'essentiel des terres agricoles régionales (l'ensemble agricole, naturel et forestier représente plus de 3 000 hectares. La moitié des surfaces agricoles de la métropole du Grand Paris se situe sur son territoire.)
- La moitié des communes de GPSEA compte un exploitant agricole (Etude GECE 2019)
- 92% des producteurs de fruits et légumes ont une partie de leurs cultures sous abri. (Etude GECE 2019)
- Inscription des réserves foncières dans le SCOT et le futur PLUI
- Association Val Bio à Chennevières, qui est un chantier d'insertion
- Les Paniers Bio de Val de Marne sont vendus essentiellement dans la partie nord du territoire, et les Locavores sont développés surtout dans la partie sud.
- Les AMAP desservent 9 communes de GPSEA (2019).
- GPSEA dispose de 19 marchés de plein air, répartis essentiellement dans la partie nord du territoire. (2019)
- Des maraîchers présents sur le territoire qui avaient en 2019 des débouchés satisfaisants (pour la plupart en dehors du territoire)
- Présence de nombreuses friches horticoles
- Dynamiques naissantes / émergentes en matière de circuits courts, en lien avec la proximité géographique avec les filières sous SIQO / le MIN de Rungis

Faiblesses

- Coût du foncier très élevé (pour les producteurs, transformateurs, artisans, acteurs de l'économie de proximité)
- Baisse de 88,6% d'agriculteurs en Ile-de-France, entre 1970 et 2010. Cette tendance est également perceptible sur le territoire de GPSEA
- Un agriculteur sur deux a entre 50 et 59 ans, le plus âgé à 72 ans, et le plus jeune 29 (Etude GECE 2019): le vieillissement de la population agricole soulève la question de la transmission
- Circulation dans et en dehors des terres est complexe part la proximité avec les villes
- Incompatibilité des modes de production du territoire avec l'approvisionnement d'une restauration collective
- « On a des systèmes de commercialisation qui sont ficelés, bouclés donc on ne peut pas fournir une RHD par exemple. » (un agriculteur en 2019)
- Une diminution des espaces agricoles au profit de l'habitat, liée à la pression foncière

Les contributions des participants:

- Le marché bio et les AMAP souffrent actuellement. Baisse de la demande après la crise sanitaire Covid.
- Peu d'élevage sur le territoire. Question des filières (blé dur) et de la transformation.

Zoom sur quelques éléments clé: les commerces et activités de transformation

Les contributions des participants:

- Polarisation avec le MIN de Rungis.
- Peu de commerces qui offrent des produits locaux

Atouts

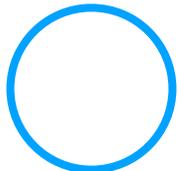
- Le commerce de gros représente 61% du nombre d'établissements dans le secteur de l'agroalimentaire sur le territoire de GPSEA
- Une offre très développée de restauration rapide sur le territoire, et le maintien d'un artisanat alimentaire de proximité
- Les commerces de proximité se concentrent sur les centres villes du nord du territoire de GPSEA.
- La GMS est développée : on compte 5 magasins bio, 52 supermarchés, 13 indépendants, 7 magasins Picard et 10 drives de supermarchés
- Les entreprises de l'agro-alimentaire sont accompagnées dans une démarche de valorisation des produits, des territoires et du savoir-faire francilien avec une nouvelle marque créée dans le cadre du Pacte agricole, le « Produit en Île-de-France », ou sa déclinaison export, le « Made in Paris Region ».
- Proximité du Marché d'intérêt national de Rungis

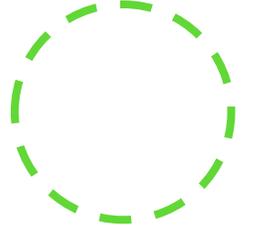
Faiblesses

- Peu de commerces de proximité dans la partie sud du territoire
- Le marché alimentaire au sein de GPSEA est dominé par la grande distribution, suivant les tendances nationales. En effet 72% des achats alimentaire en France se font en grandes surfaces



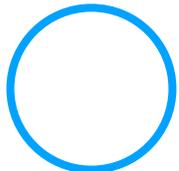
Les points d'appui pour le lancement du PAT

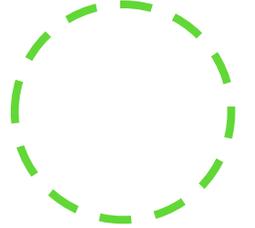
- Un **écosystème autour de la recherche agronomique très dense** et diversifié sur l'Île de France sur lequel s'appuyer pour imaginer des offres de formation agricoles qui répondent aux enjeux de préservation et la ressource en eau, mais aussi à une utilisation plus économe et efficace de la ressource.
 - **Démarches PAEN et PLUI en cours**
 - **Conventions du Conseil Départemental 94 avec plusieurs structures d'accompagnement** qui permettent par exemple l'accompagnement des porteurs de projet, en favorisant l'évolution des pratiques agricoles
- 
- 



Les points de vigilance

En matière de gouvernance / articulation politique:

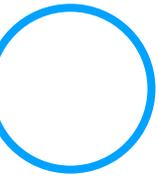
- **Territoire hétérogène Nord / Sud** avec des enjeux très différents
 - **Définition en amont d'une stratégie foncière** pour une cohérence des démarches réglementaires (PLUI, PAEN, PRIF, PAT) et une visibilité pour les agriculteurs
 - **Organisation de la stratégie foncière** avec un enjeu de gouvernance, de soutenabilité financière et d'expertise opérationnelle
 - **Enjeu de coordination des actions des différentes structures d'accompagnement**
- 
- 

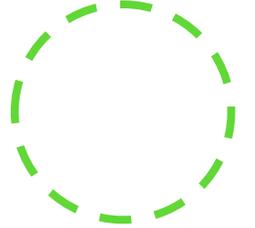


Les points de vigilance

Sur la production

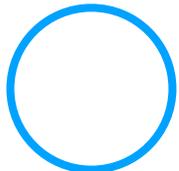
- **Juste rémunération des maraîchers:** comment penser le marché de la restauration collective afin qu'il soit plus rémunérateur pour les producteurs
- **Définition en amont d'un référentiel** de projets d'installation agricole au regard des caractéristiques des friches agricoles répertoriées : quelles qualités agronomiques des sols ? Quelles activités favoriser, en fonction de la nature des sols, des besoins du territoire et des enjeux environnementaux (voir infra. sur la ressource en eau).
- **Pérennisation des exploitations existantes**
- **Accès à l'eau pour l'irrigation agricole** : favoriser les cultures peu exigeantes en eau quand cela s'avère nécessaire
-

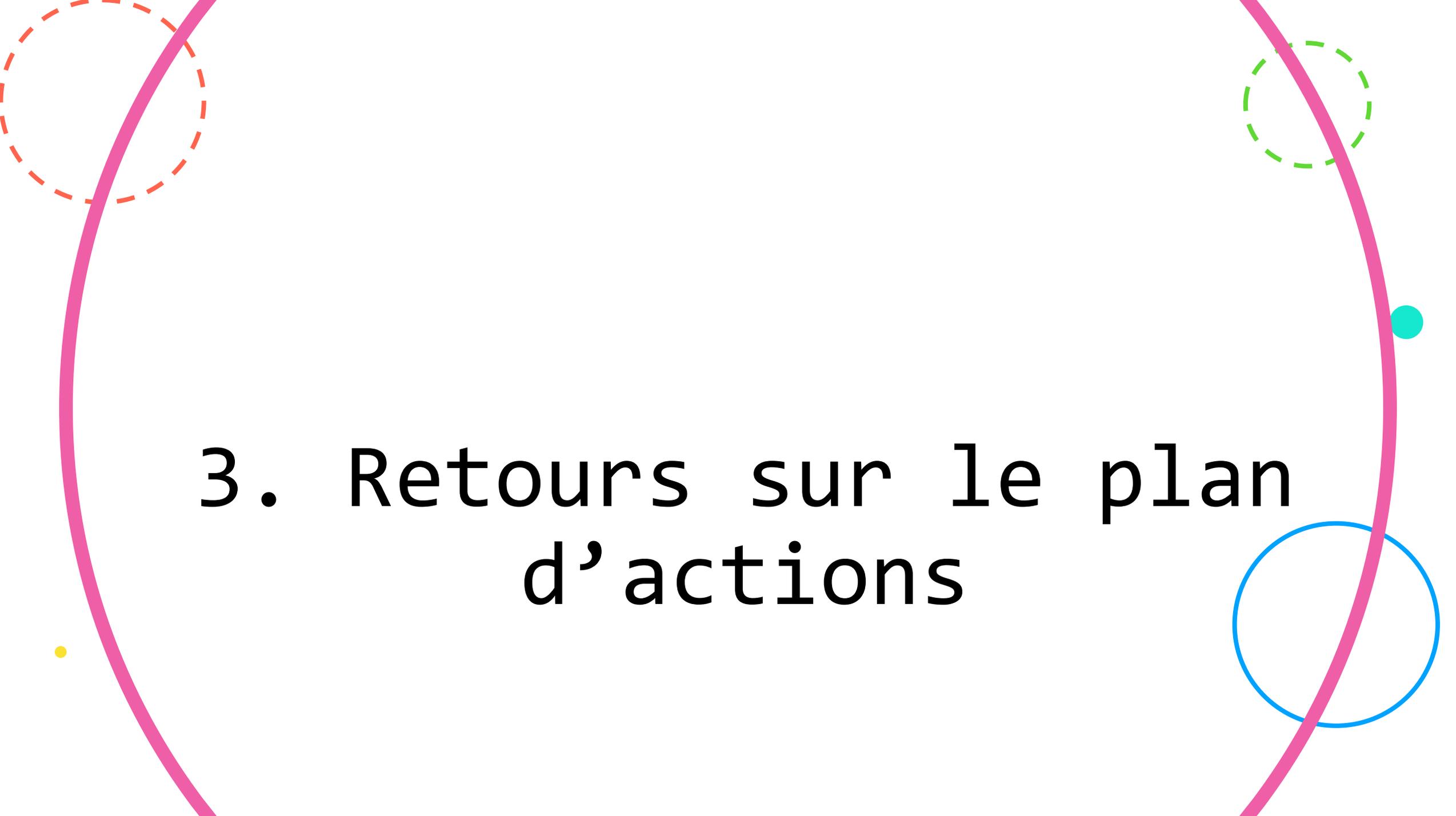




Les points de vigilance

Sur la distribution

- **Marché, vente en circuit court plutôt tournés vers Paris** (débouchés plus rémunérateurs)
 - L'offre de la coop Bio Île de France qui « échappe » parfois à la restauration collective de **GPSEA qui doit se tourner vers d'autres circuits d'approvisionnement, moins "locaux" sur la Bio**
- 
- 



3. Retours sur le plan d'actions



UNE STRATÉGIE EN 8 AXES ET 22 ACTIONS



Les thématiques du PAT

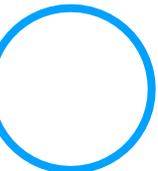
Actions

Le sol et le foncier agricole	1 à 3
La production et les exploitations agricoles	4 à 7
La distribution, la logistique et les circuits courts	8 à 10
La restauration, la gastronomie et le patrimoine	11 à 14
L'agroalimentaire, la transformation et le commerce de gros	15 à 17
L'alimentation, la santé et l'éducation	18 à 19
La précarité alimentaire	20 à 21
La gouvernance	22

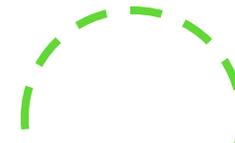
Légende



Action mise en œuvre ou en cours de mise en œuvre



UNE STRATÉGIE COPRODUITE



Les acteurs autour du PAT

- Un consortium d'acteurs publics et privés autour du PAT
- GPSEA, ensemble de la politique publique, facilitateur et coordinateur des actions



Le sol et le foncier agricole

Problématiques

Comment maintenir une activité agricole dans un contexte de forte artificialisation des terres ?

Quels outils développer pour mettre en œuvre une politique foncière concertée, permettant de concilier protection et valorisation des ressources foncières agricoles, impliquant collectivités, structures d'accompagnement, propriétaires et agriculteurs ?

Actions

co-production partenariale

1 Accompagner l'installation de porteurs de projets agricoles sur le territoire de GPSEA notamment sur du foncier vacant

Les contributions des participants:

- Projet de Noiseau : stade d'étude préalable agricole ; avis favorable de la CIPENAF. Travail de Ferme d'avenir sur 3,5 ha (1,8 ha utilisable tout de suite, le reste à renouveler). Travail sur la VA à compenser pour la céréaliculture (1,5 ha impacté).

2 Préserver les surfaces agricoles en utilisant les outils de protection réglementaire (PLUi – PAEN – ZAP – PRIF)

Les contributions des participants:

- diagnostic du PAEN présenté aux élus, phase de concertation à la rentrée.
- PLUi : finalisation du diagnostic, projet d'arrêt du PADD au S1 2023

co-production partenariale

3 Conduire une stratégie partenariale d'action et d'animation foncière agricole



Préconisation:

Au titre de la lutte contre les exclusions, de l'autonomie alimentaire et du lien social: recenser les friches urbaines du territoire pour les mettre à disposition de porteurs de projet en agriculture urbaine de manière transitoire ou pérenne, en lien avec la dynamique ParisCulteurs et en s'appuyant par exemple sur l'AFAUP – Association Française d'Agriculture Urbaine

Préconisation:

Co-construction d'une cellule foncière dédiée à la spécificité territoriale de GPSEA, c'est à dire la présence de friches horticoles dans un contexte de pression foncière très forte, avec pour ambition la résorption de ces friches au profit d'agriculteurs existants ou de nouveaux porteurs de projet à l'installation, avec la SAFER, l'AEV, la Chambre d'Agriculture, Terre de Liens, Le Champs des Possibles, les communes concernées, la Région Ile de France, et idéalement un laboratoire de recherche (INRAE, AgroParisTech)

La production et les exploitations agricoles

Problématiques

Comment faire émerger des projets d'agriculture en zone urbaine dense ?

Comment améliorer la qualité des produits dans la restauration collective ?
Comment participer au maintien des surfaces agricoles et à la reconversion des terres céréalières ?

Quels outils développer pour mettre en œuvre une politique foncière concertée permettant de concilier protection et valorisation des ressources foncières agricoles, impliquant collectivités, structures d'accompagnement, propriétaires et agriculteurs ?

Comment accompagner la transition vers des modes de production plus durables ?

Actions

4 Faire émerger des projets d'agriculture urbaine en zone dense

6 Accompagner les dynamiques de transmission des exploitations agricoles

7 Créer des espaces de rencontre et d'échanges entre agriculteurs autour des questions agricoles au moyen de journées d'échanges et d'information, et en s'appuyant sur la Maison de la Nature et de l'environnement de Périgny-sur-Yerres

Actualisation 2022

Travailler à des sources d'approvisionnements locales, aux freins logistiques associés, et au process de production (restauration collective)

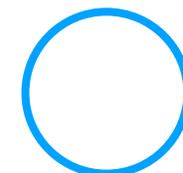


Préconisation:

Etude et Activation des accompagnements via la convention CD94, à titre d'approfondissement et test des possibilités d'intervention en précisant les structures et en qualifiant leur possibilités d'action

Préconisation:

Identifier la faisabilité et l'opportunité pour GPSEA de promouvoir l'installation d'agriculteurs sur le territoire en lien avec la Chambre d'Agriculture via le Point Accueil Installation, avec l'AEV sur les PRIF, avec Terres de Liens et la SCIC le Champ de Possible sur d'autres espaces identifiés.



La distribution, la logistique et les circuits courts

Problématiques

Comment faciliter l'implantation de débouchés locaux pour les producteurs du Territoire ?

Comment orienter les flux commerciaux vers les consommateurs du territoire ?

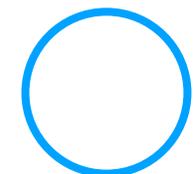
Comment optimiser la logistique des flux alimentaires sur le territoire de GPSEA ?

Actions

8 Réaliser des éléments de communication pour valoriser les productions locales

9 Abonder le prix de l'ESS pour aider les structures œuvrant à une alimentation, distribution, logistique plus durable

10 Accompagner/faciliter la structuration logistique et commerciale des produits agricoles locaux en circuit court



La restauration, la gastronomie et le patrimoine

Problématiques

Quelle filière locale imaginer pour valoriser les biodéchets issus notamment de la restauration ?

Comment respecter l'entrée en vigueur des objectifs de la loi Egalim en matière de restauration collective et anticiper la fin du plastique à usage unique ?

Comment valoriser le terroir autour du manger local ?

Comment faciliter l'approvisionnement local et de qualité/Bio (EGALIM) pour les structures de restauration collective du territoire?

Actions

11

Expérimenter la collecte des biodéchets sur les marchés forains

12

De la terre à l'assiette, atteindre les objectifs de la loi Egalim

13

Inscrire le territoire dans les dispositifs de valorisation de la gastronomie et du patrimoine alimentaire

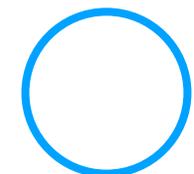
14

Mettre en œuvre le Zéro Plastique
28% des repas sont composés de produits bio ou labellisés
LOI EGALIM : 20% bio, 50% de produits d'origine ou de qualité



Préconisation:

Etudier l'opportunité et la faisabilité pour GPSEA d'entrer au capital et à la gouvernance de la SCIC " La Coopérative Bio d'île-de-France" pour sécuriser l'approvisionnement de ses cuisines centrales en produits Bio en réponse aux exigences de la loi Egalim tout en participant au développement de la Bio sur le territoire



L'agroalimentaire, la transformation et le commerce de gros

Problématiques

Comment améliorer l'approvisionnement local dans la restauration collective et commerciale ?
Comme transformer localement les produits de qualité issus du territoire ?

Comment accompagner le développement des activités agroalimentaires sur le territoire ?

Actions

15 Réaliser un état des lieux de la restauration collective publique, et mettre en place une légumerie pour l'approvisionnement de la Cuisine centrale de GPSEA

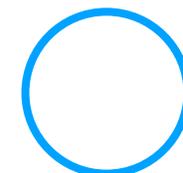
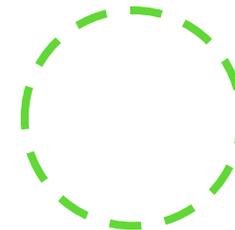
16 Intégrer un réseau partenarial de la filière agroalimentaire

17 Proposer de l'immobilier modulable et adapté aux entreprises agroalimentaires

Actualisation 2022

Etude sur la compétence restauration collective en cours

Signature d'une convention avec Vitagora
Construction du Plan d'actions en cours



Problématiques

Comment sensibiliser au lien entre nutrition et santé ?

Quels outils développer pour mettre en œuvre une politique foncière concertée, permettant de concilier protection et valorisation des ressources foncières agricoles, impliquant collectivités, structures d'accompagnement, propriétaires et agriculteurs ?

Actions

18

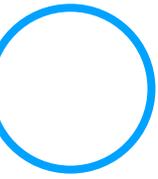
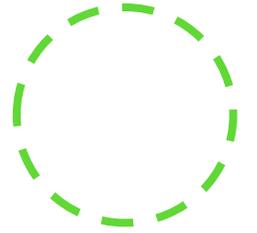
Accompagner les initiatives des acteurs de la filière santé en matière d'alimentation, notamment le dispositif "familles à alimentation positive"

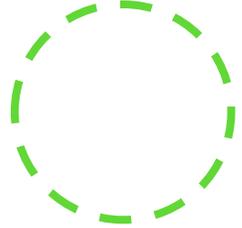
19

Identifier les projets de fermes urbaines existantes ou en projet sur le territoire et définir en lien avec les partenaires les actions de valorisation ou d'accompagnement à mettre en œuvre

Actualisation 2022

Action de lutte contre le gaspillage alimentaire
Education à l'alimentation pour les scolaires/périscolaires





La précarité alimentaire

Problématiques

Comment faciliter l'accès à une alimentation saine et de qualité pour les publics en perte d'autonomie alimentaire ?

Actions

20

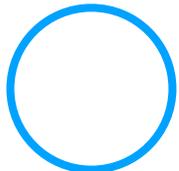
Contribuer à la structuration du réseau des acteurs de l'aide alimentaire et au développement de nouveaux services de restauration solidaire

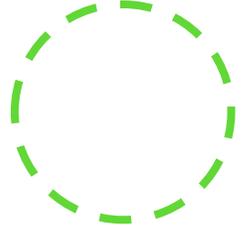
21

Organiser la vente ambulante de produits frais, locaux et de saison dans les quartiers prioritaires de la ville par une structure d'insertion

Actualisation 2022

En 2021 : expérimentation (covid)





La gouvernance

Problématiques

Comment créer une dynamique collective multi-acteur autour du PAT?

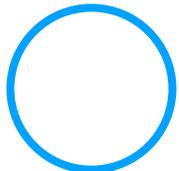
Actions

22

Mettre en place une gouvernance adaptée au PAT

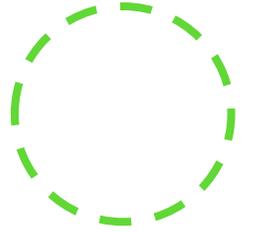
Préconisation:

Co-construction d'un protocole de collaboration dans le cadre du PAEN entre GPSEA et le CD 94





Zoom sur quelques autres actions enclenchées

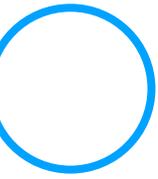


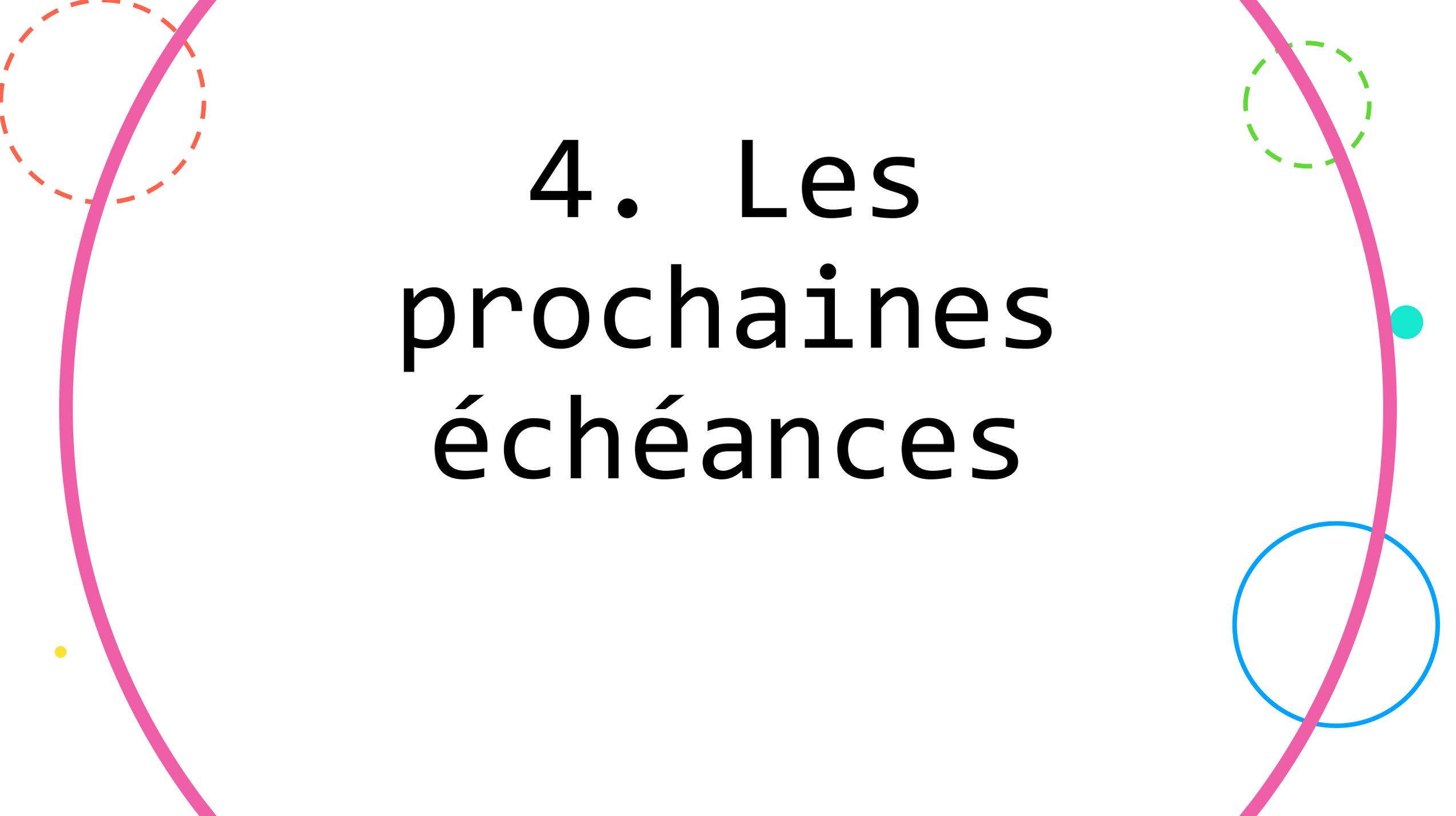
A l'échelle de l'EPT:

- Etude Restauration Collective en cours
- Appel à Projet ESS incluant une enveloppe spéciale dédiée au PAT
- Groupe de travail autour du gaspillage alimentaire, avec plusieurs communes intégrées dans la compétence partagée en matière de restauration collective

A l'échelle des communes:

- Lancement par l'AEV d'un AAP à Mandres-les-Roses pour la location de 13 ha de terres agricoles régionales (échéance: 30 septembre 2022), pour un projet d'installation agricole (de préférence biologique) ; en juillet 2022, 5 personnes s'étaient manifestées
- Réflexion à Boissy autour d'un projet d'agriculture urbaine (potentiel de 16 ha)



A decorative graphic featuring two large, overlapping pink arcs that frame the central text. On the left, a dashed orange circle is partially visible. On the right, a dashed green circle is partially visible. A solid cyan circle is positioned on the right pink arc, and a solid yellow circle is on the left pink arc. At the bottom right, a solid blue circle is partially visible.

4. Les prochaines échéances



Les prochaines échéances



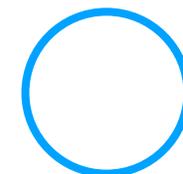
COFIL

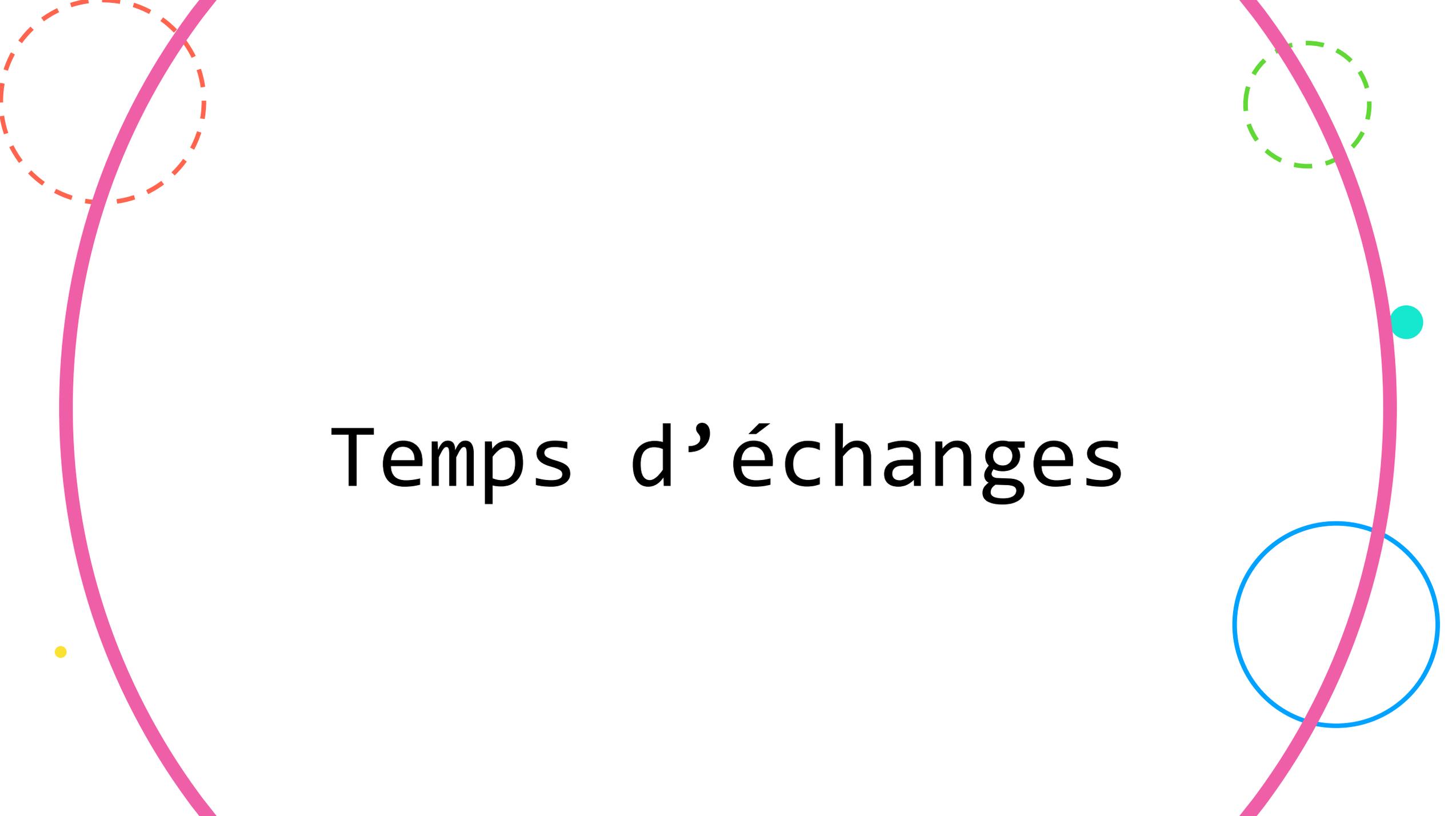
Travail préparatoire:

- Reprise de contact avec la DRIAFF
- Préparation des actes de délibération
- Lettres de soutien des partenaires / contrat formalisant l'engagement des partenaires

**Adoption en
Conseil de
Territoire**

**Dépôt du dossier
« Niveau 1 » et
instruction**



A decorative graphic consisting of two thick pink arcs that curve from the top-left and top-right towards the bottom. A dashed orange circle is in the top-left, a dashed green circle is in the top-right, and a solid blue circle is in the bottom-right. A small yellow dot is on the left pink arc, and a small cyan dot is on the right pink arc.

Temps d'échanges

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



AMELIE BLANC

ABLANC@GPSEA.FR



THIBAUT FOURNIER

T.FOURNIER@EXTRACITE.COOP



